

Les services de la DDT (suite)

Service Risques et éducation routière

Le service Sécurité, risques et éducation routière (SRER) est en charge de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques qui ont notamment pour objet de réglementer le développement de l'urbanisation en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans les secteurs soumis à des risques majeurs, risques naturels (inondations, glissements de terrain, cavités) ou technologiques à proximité des établissements industriels classés « Seveso seuil haut ». Il a aussi en charge l'application de la politique européenne et française de lutte contre les nuisances sonores dues aux infrastructures de transports terrestres.

Il a également pour missions, en liaison étroite avec les services de la Préfecture, la connaissance et l'analyse de l'accidentologie dans le Département et l'élaboration de propositions d'actions visant à réduire l'insécurité routière. Le service instruit également les autorisations de circulation des transports exceptionnels, ainsi que les dérogations de circulation des poids lourds.

Le service coordonne les actions de préparation et de gestion de crises dans les domaines d'intervention de la DDT (crises routières, environnementales, inondations, etc..).

Au sein de ce service, la cellule éducation routière organise et fait passer les examens pratiques du permis de conduire, instruit les demandes d'agrément ou de labellisation des auto-écoles, délivre les autorisations d'enseigner pour les moniteurs, participe au contrôle du secteur de l'enseignement de la conduite notamment des opérateurs privés chargés de l'examen du code.

Service Habitat et Ville Durables

Le service Habitat et Ville Durables (SHVD) met en œuvre les politiques en matière de logement et de qualité de la construction.

Il instruit les dossiers de demande de financement pour le compte de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et des délégataires des aides à la pierre dans le cadre des travaux d'insalubrité, de rénovation énergétique, de maintien à domicile pour les logements privés.

Il finance la construction des logements publics, en lien également avec les délégataires des aides à la pierre. Il est le guichet du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et le siège du secrétariat de la commission de conciliation des rapports locatifs. Il accompagne les collectivités éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain et celles qui s'engagent dans les démarches de formalisation des Plans Locaux de l'Habitat. Le SHVD contrôle également la qualité de la construction en matière de sécurité, d'accessibilité et de réglementation thermique sur la production de logements neufs mis en vente ou en location tout en assurant un rôle de conseil auprès des professionnels et particuliers. Il assure la mise en œuvre des politiques publiques au travers de la programmation de l'entretien du patrimoine de l'État et assiste la Préfecture dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale de ses bâtiments sur le département.

Service Connaissances et Territoires

Le Service Connaissances et Territoires (SCT) porte les politiques publiques relevant de la responsabilité de la DDT auprès des acteurs de l'aménagement et il capitalise la connaissance territoriale sur le département de la Marne pour l'ensemble des services de la DDT.

A ce titre, le SCT assure auprès des collectivités, la mission de conseil aux territoires. Disposant de trois cellules « stratégie de développement », il propose de la méthode pour conduire un projet d'aménagement en étudiant les besoins, les potentiels. Il aide également à définir une stratégie d'aménagement durable et capitalise toutes les bonnes pratiques. Il peut également faciliter les démarches administratives et leur compréhension. En effet, il sensibilise et met les partenaires concernés en relation avec les services métiers compétents de la DDT. Ce service a également en charge le pilotage de la stratégie SIG (système d'information géographique) de la DDT, les démarches de qualité permettant d'optimiser les prestations auprès des différents partenaires. Il est également chargé de la valorisation et de la capitalisation des études et de la connaissance territoriale.

Contactez la DDT de la Marne

Les coordonnées sont susceptibles d'évoluer en fonction des réorganisations internes

1 Accueil DDT et direction

40 boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Tél : 03 26 70 80 00

Fax : 03 26 70 80 01

ddt@marne.gouv.fr

Tél : 03 26 70 81 67 (MJAP)

Tél : 03 26 70 81 96 (SE)

Tél : 03 26 70 80 00 (SHVD)

Tél : 03 26 70 80 00 (SRER)

Tél : 03 26 70 80 33 (SUP)

Tél : 03 26 70 81 16 (SCT)

Tél : 03 26 70 80 00 (SEA)



Implantation territoriale de Reims

28 boulevard Lundy
51084 Reims cedex

Tél : 03 26 05 66 59 (ITR)



Janvier 2024

DDT Direction Départementale des Territoires de la Marne

UNE APPROCHE DURABLE DU
DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

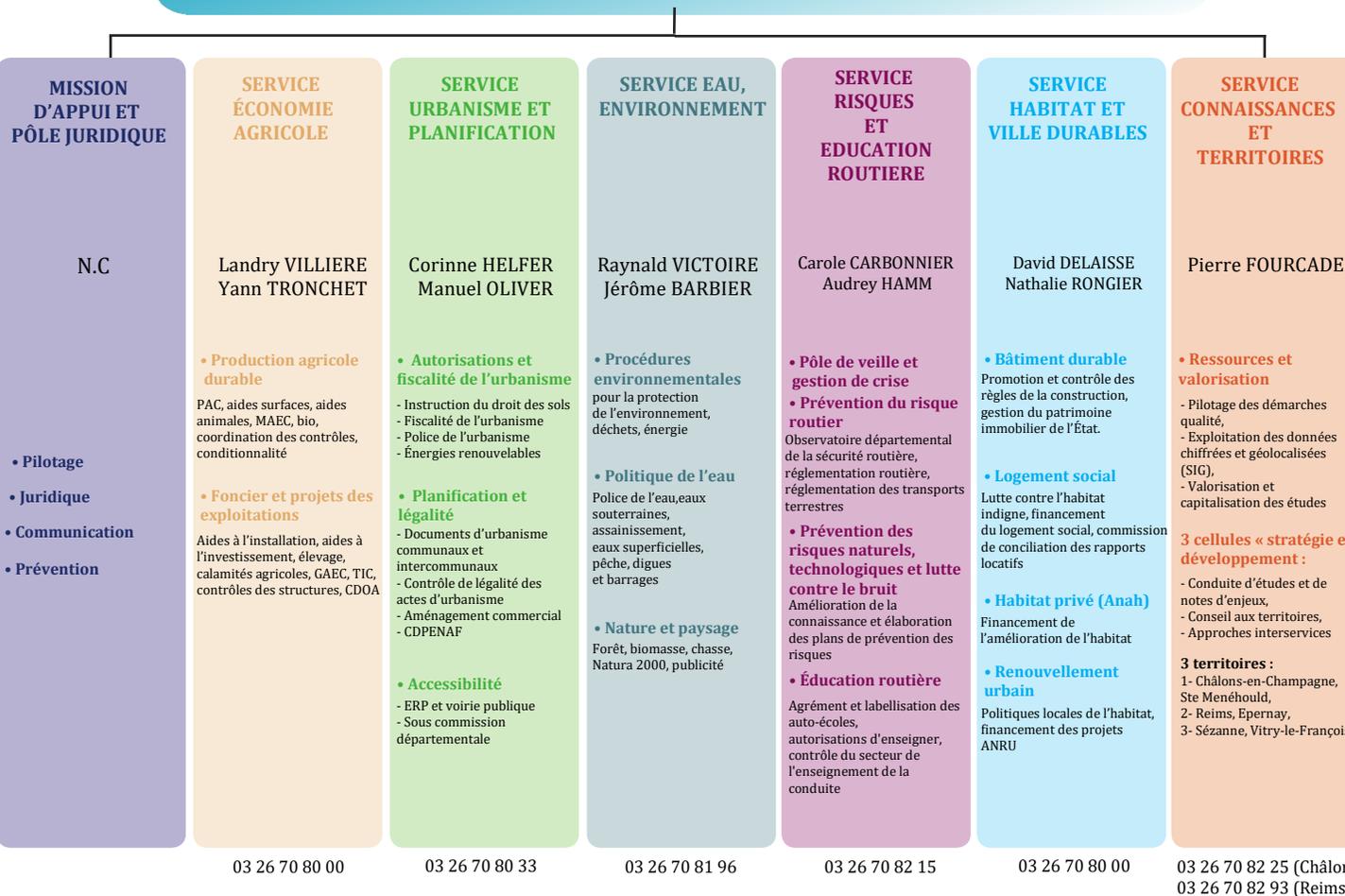
DDT

Direction Départementale des Territoires de la Marne



ORGANIGRAMME DE LA DDT - Janvier 2024

Directeur départemental des territoires - Sylvestre DELCAMBRE
Directrice départementale adjointe des territoires - Claire CHAFFANJON



Un regroupement de l'expertise technique de l'État, pour une approche cohérente des besoins de la population

Direction

La direction se compose de la Directrice départementale des territoires et de la Directrice départementale adjointe des territoires.

Mission d'Appui et Pôle Juridique

La Mission Juridique d'appui au Pilotage (MJAP) est composée de 5 agents et s'organise autour de plusieurs domaines d'activités : l'assistance à la Direction, les affaires juridiques et contentieuses, la prévention des risques liés au travail, la communication interne. Ainsi, la MJAP défend les contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sur l'ensemble des activités (hors Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)) des services de la DDT et intervient, au titre du conseil, en amont pour assurer la sécurité juridique des actes pris par la DDT. Elle assiste également les agents et assure la prévention des risques liés au travail. Enfin, elle élabore la stratégie d'information et de communication interne et externe.

Service Économie Agricole et Développement Rural

Le Service Économie Agricole (SEA) est au contact quotidien des agriculteurs, de leurs organisations professionnelles ainsi que des coopératives et des entreprises des secteurs agricoles, agro-industriels et agro-alimentaires.

Il met en œuvre localement les politiques agricoles communautaires (PAC) et nationales, concourt à la gestion des aides publiques à l'agriculture et assure au niveau départemental la coordination des contrôles relatifs à ces aides. Il promeut les fonctions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture. Il contribue au développement de filières alimentaires de qualité.

Service Urbanisme et Planification

Le Service Urbanisme et Planification (SUP) met en œuvre les politiques publiques dans les domaines du droit des sols, des documents de planification et de mise en accessibilité des locaux.

Outre l'instruction des autorisations d'urbanisme de l'État, il anime le réseau des instructeurs des collectivités locales du département et il gère l'instauration et le recouvrement de la taxe d'aménagement. Le service accompagne les élus locaux dans l'élaboration de leurs documents de planification (PLU, PLUI, SCOT) en veillant à la prise en compte des enjeux d'un développement équilibré des territoires.

Enfin le SUP conseille, avec les associations concernées, les gestionnaires d'Établissement Recevant du Public (ERP) et les collectivités pour garantir la continuité de la chaîne de déplacement à tous.

Service Environnement

Le Service Environnement (SE) est au contact de multiples acteurs : services de l'État, collectivités, établissements publics, associations, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs... Il met en œuvre les politiques relatives à :

- la protection et à la gestion durable des eaux souterraines et des eaux de surface, des espaces naturels et de leurs ressources ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'environnement, y compris par la mise en œuvre des mesures de police y afférant ;
 - la forêt ainsi qu'à la promotion de ses fonctions économiques, sociales et environnementales ;
 - la protection et à la gestion de la faune et de la flore sauvages, notamment à travers l'encadrement de la chasse et de la pêche.
- Par ailleurs, il concourt à la prévention des pollutions et des nuisances.